

**DÉCLARATION**  
**Pré-session de l'UPR sur la THAÏLANDE**  
**Genève, le 6 octobre 2021**  
**Prononcée par : Destination Justice**

## 1. Présentation des organisations de la coalition

Cette déclaration sur **les défenseurs des droits de l'homme et les libertés fondamentales en Thaïlande** est basée sur une soumission de Destination Justice, Cross-Cultural Foundation, Duay Jay Group, Human Rights Lawyers Association, Justice for Peace Foundation et Asia Centre <sup>1</sup>. Destination Justice la présente à la place des partenaires locaux, en partie pour des raisons de sécurité.

## 2. Plan de la déclaration

Nous discuterons des libertés de participation du public, d'expression, de réunion et d'association, et aborderons torture et disparitions forcées - le tout dans le contexte de la Covid-19 et des crises socio-politiques, y compris les manifestations civiles de masse en cours.

## 3. Déclaration

### I. Participation du public

Bien que la Thaïlande ait adopté les recommandations de l'EPU pour protéger la participation du public et les défenseurs des droits de l'homme, l'espace pour le discours public s'est rétréci. Les défenseurs des droits humains sont harcelés par la justice. Certains font face à plus de 50 procédures judiciaires chacun, avec des centaines d'années d'emprisonnement à la clé et des conditions de libération sous caution qui interdisent illégalement les libertés fondamentales. Ils ont été détenus au secret, dans des endroits reculés ou dans des conditions carcérales insalubres, ce qui les a conduits à contracter la Covid-19. Ils sont également harcelés en ligne et dans la vie réelle par l'armée et des miliciens.

**Recommandations :** Nous demandons aux États de recommander à la Thaïlande de mettre fin à l'harcèlement judiciaire des défenseurs des droits de l'homme ; de mettre fin à leur détention arbitraire ; de mettre fin au harcèlement dont ils sont victimes et d'instruire et d'engager des poursuites judiciaires en lien avec ces attaques; et de garantir la participation aux affaires publiques.

### II. Liberté d'expression

La Thaïlande a accepté 13 recommandations de l'EPU visant à défendre la liberté d'expression. Cependant, les conditions se sont plutôt détériorées. Les réformes de la loi ont limité l'expression ; les sites Internet de journalistes et de militants ont été fermés et des centaines de

<sup>1</sup> De plus amples renseignements et recommandations sont présentés dans la soumission à l'adresse <https://destinationjustice.org/uprthailand2021>. Cette déclaration ne se concentre que sur certaines questions, notamment afin d'éviter la redondance avec les sujets abordés par d'autres intervenants de la pré-session.



personnes ont été poursuivies, dont 130 manifestants accusés de *lèse-majesté*. Cela viole les engagements issus de l'EPU et de droit international de la Thaïlande et constitue une réponse disproportionnée, voire illégale, aux critiques d'une personnalité publique.

**Recommandations :** Nous demandons donc aux États de recommander à la Thaïlande de veiller à ce que la liberté d'expression soit pleinement respectée et de revoir ses lois pour les aligner avec les obligations de la Thaïlande en matière de droit international.

### III. Freedom de l'Assemblée et de l'Association

La Thaïlande s'est engagée à respecter les recommandations de l'EPU visant à renforcer la liberté de réunion et à protéger les manifestants et a introduit de manière louable des protections constitutionnelles pertinentes. Néanmoins, invoquant son état d'urgence Covid-19, la Thaïlande a poursuivi 902 manifestants en vertu de lois d'urgence et strictement limité et violemment dispersé les rassemblements. Cependant, le droit international ne justifie pas de telles actions, même en cas d'urgence.

**Recommandations :** Nous appelons donc les États à recommander à la Thaïlande d'assurer le respect continu de la liberté de réunion et d'enquêter de manière indépendante sur la répression des manifestants.

### IV. Torture et disparitions forcées

Enfin, malgré l'acceptation des recommandations pertinentes de l'EPU, neuf dissidents thaïlandais ont disparu au Laos, au Vietnam et au Cambodge au cours de ce cycle d'EPU. Certaines unités militaires thaïlandaises semblent également avoir utilisé des méthodes de torture et de traitements inhumains dans les provinces frontalières du sud, avec leurs conscrits, et dans des centres de détention.

**Recommandations :** Nous appelons donc les États à recommander à la Thaïlande de prévenir le harcèlement extraterritorial et la disparition des dissidents thaïlandais ; de mettre fin à l'usage militaire de la torture et de traitements inhumains ; et d'enquêter et de poursuivre les allégations de disparitions forcées et de torture.